

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2480

2 novembre 2007

### SOMMAIRE

Active Security Company S.à.r.l. ....	119006	Longitudes Nord S.A. ....	119007
Alpha Pyrenees Luxembourg ....	119031	Louis XIV S.A. ....	118997
Audiex S.A. ....	118997	Luxembourg CB 2002 S.à r.l. ....	119005
Bario Participations S.A. ....	118998	Mada Invest S.A. ....	119009
Biomet Luxembourg S.à r.l. ....	119001	Majestic Resort Inc. ....	119005
Bolux ....	118999	Makeland Trading and Investments S.A. .....	119008
Break Café SA ....	119006	MALTEM Luxembourg S.à.r.l. ....	119004
Brideshead Holding S.A. ....	119003	Maripepa S.A. ....	119001
CHC Reinsurance S.A. ....	118998	Mecanet S.à.r.l. ....	118995
DR Arcueil S.à r.l. ....	119000	MH Germany Property XVII S.à r.l. ....	119000
Dynamic Networks S.A. ....	118996	MH Germany Property XV S.à r.l. ....	119002
Edimag S.A. ....	119003	Mondial Investments S.A. ....	119009
Editis Financing S.A. ....	119003	Monkwood Luxco S.à r.l. ....	119002
Emcor Luxembourg S.A.H. ....	119040	National Equestrian Park Holding S.A. ..	119006
Esaress Holding Limited - Luxembourg Branch ....	118995	ODSI Luxembourg S.A. ....	118996
Euromedia Luxembourg One S.A. ....	119007	Ofilux Finance S.à.r.l. ....	119004
Fairmark S.A. ....	118994	Ramillies S.A. ....	119001
Ferma S.A. ....	119039	Redevco Retail Luxembourg S.A. ....	118994
First Data International Luxembourg III S.à r.l. ....	119024	Rita Mar S.A. ....	118994
First Data International Luxembourg II S.à r.l. ....	119032	Saipem Luxembourg S.A. ....	119010
Gotland Marine SA ....	119004	Sinice S.A. ....	118997
Groupe Corvina S.à.r.l. ....	119008	Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka III S.à r.l. ....	119002
Growth Yield Return S.A. ....	119007	S.M. International S.A. ....	119040
Health Care Development S.A. ....	119009	Société de Gestion Immobilière S.A. ...	119005
High Care Concept S. à r.l. ....	119008	Société Méditerranéenne Le Ripert, S.à r.l. .....	119020
HSC Life Policy Pooling S.à r.l. ....	119005	Tecnovert Holding S.A. ....	119006
IF Two Log 1 SC 2 S.à r.l. ....	119010	Velox Holdco S.à r.l. ....	118995
Imhotep S.A. ....	119004	Venere S.A. ....	119002
Immobilier Albert 1er S.A. ....	119000	VETI Z ....	118999
Kacim S.A. ....	119009	Warshiping S.A. ....	119040
Kantolux Holding S.A. ....	118999	White Eagle Invest S.A. ....	118996
Lagon Bleu S.A. ....	119007		

**Redevco Retail Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 112.066.

—  
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Armand Haas, administrateur de la société REDEVCO RETAIL LUXEMBOURG S.A., a été transférée au, 2, avenue Charles De Gaulle, Espace Pétrusse, «Le Dôme», L-1653 Luxembourg et ce, à partir du 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007118486/635/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09273. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Fairmark S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 30.995.

—  
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Armand Haas, administrateur de la société FAIRMARK S.A., a été transférée au, 2, avenue Charles De Gaulle, Espace Pétrusse, «Le Dôme», L-1653 Luxembourg et ce, à partir du 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007118490/635/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09142. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Rita Mar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 95.365.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue de manière ordinaire le 27 juillet 2007*

Il résulte du procès-verbal de ladite assemblée générale des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Bart Van Der Haegen, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 1<sup>er</sup> juillet 2007, en sa qualité d'administrateur,

2. L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, la société LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A. sise à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

3. L'Assemblée a accepté la démission du commissaire aux comptes Monsieur Jules Roebben demeurant au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, au 7 mai 2007;

Pour mention aux fin de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

RITA MAR S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007118719/1066/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08930. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Esaress Holding Limited - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 110.909.

Les comptes annuels audités au 30 septembre 2006 de ESARESS VAGYONKEZELO KORLATOLT FELELOSSEGU TARSASAG ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007118692/5564/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01636. - Reçu 58 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Mecanet S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 89, rue de l'Alzette.  
R.C.S. Luxembourg B 78.836.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour MECANET SARL

Signature

Référence de publication: 2007118697/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI09013. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Velox Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 43.000.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 129.921.

EXTRAIT

Le 5 septembre 2007, la société BRIDGEPOINT CAPITAL LIMITED, a en sa qualité d'associée unique de VELOX HOLDCO Sàrl, désigné Ms. Daphné, Josette, Louise Ribot, née à Caen (France) le 30 janvier 1979, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et HALSEY Sàrl, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L1940 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 50 984, aux fonctions de gérants de Classe B, avec effet immédiat pour une durée illimitée.

De telle sorte qu'au 5 septembre 2007, le Conseil de Gérance de la société VELOX HOLDCO Sàrl se compose comme suit:

- Ms. Lars Hakan Johanson, gérant de Classe A
- Mr. Robert Moores, gérant de Classe A
- Ms. Kristel Segers, gérant de Classe B
- Mr. Christophe Gammal, gérant de Classe B
- Ms. Daphné Ribot, gérant de Classe B
- HALSEY Sàrl, gérant de Classe B

HALSEY GROUP Sàrl

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007118700/6762/27.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06232. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**White Eagle Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.823.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenu le 18 septembre 2007 à 10.00 heures au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter les démissions, avec effet immédiat, de Madame Sarah Bravetti, née le 27 juillet 1979 à Villerupt en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg et de Madame Raffaella Quarato, née le 23 novembre 1975 à Rome en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de leurs fonctions d'administrateurs B;

- D'accepter la démission, avec effet au 17 juillet 2007, de Madame Géraldine Vinciotti, née le 8 août 1976 à Villerupt en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur B;

- De nommer comme nouveaux administrateurs B, avec effet immédiat, Madame Manuela D'Amore, employée privée, née le 4 mars 1972 à Rome en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, Monsieur Luca Antognoni, employé privé, né le 13 juillet 1978 à Fano (PU) en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, Monsieur Jonathan Lepage, employé privé, né le 27 août 1975 à Namur en Belgique, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, leur mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007118731/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09337. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Dynamic Networks S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1713 Luxembourg, 196, rue de Hamm.

R.C.S. Luxembourg B 64.211.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour DYNAMIC NETWORKS SA

Signature

Référence de publication: 2007118698/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08726. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**ODSI Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 11, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 84.793.

Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007118694/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01976. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Sinice S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 69.533.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 5 septembre 2007*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Maurizio Perego, dirigeant d'entreprises, demeurant à Milan (Italie), président;  
Luca Antognoni, employé privé, demeurant à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;  
Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
*Banque domiciliataire*  
Signatures

Référence de publication: 2007118733/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09329. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Louis XIV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 52.730.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007118691/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01513. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Audiex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 65.469.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2007*

Est nommé administrateur supplémentaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Daniel Croisé, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007118705/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04918. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**CHC Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 24.740.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 23 août 2007*

L'Assemblée Générale reconduit au poste d'Administrateur:

- Lambert Schroeder
- Keith Mullett

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007/2008.

L'Assemblée nomme au poste d'Administrateur Monsieur Gordon James Wainwright, demeurant professionnellement 4740 Agar Drive, Richmond, BC, Canada, en remplacement de Monsieur Svein Tore Resvold, Administrateur démissionnaire avec effet au 6 juillet 2007.

Le mandat de Monsieur Gordon James Wainwright prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007/2008.

ERNST & YOUNG Luxembourg est reconduit en tant que Réviseur Indépendant jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les l'exercice 2007/2008.

*Pour la société CHC REINSURANCE S.A.*

SINSER (LUXEMBOURG) S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007118702/682/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01371. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

*(070135876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.*

---

**Bario Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 77.073.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social en date du 8 mai 2006 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, l'Assemblée appelle à la fonction d'Administrateurs les personnes suivantes:

- ProServices MANAGEMENT S.à.r.l, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- UTILITY CORPORATE SERVICES S.à.r.l, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- LUXROYAL MANAGEMENT SA, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, l'Assemblée appelle à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

- EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) SARL, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

*BARIO PARTICIPATIONS SA*

*ProServices MANAGEMENT S.à.r.l.*

*Administrateur*

*C. Rath*

Référence de publication: 2007119038/1084/30.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09096. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

*(070136911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.*

---

**VETI Z, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 106, rue de l'Alzette.  
R.C.S. Luxembourg B 32.077.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Pour VETI Z, SARL  
Signature

Référence de publication: 2007118699/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07742. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Bolux, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 33.507.

Le Rapport annuel révisé au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration  
BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme  
M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007118695/7/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08480. - Reçu 52 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Kantolux Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 90.095.

Constituée suivant acte reçu par Maître J.P. Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 2 décembre 2002, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 16 du 8 janvier 2003.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 25 avril 2007 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés comme suit:

- aux postes d'administrateurs pour une période de cinq ans:

M. Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg;

M. Faride Bentebbal, employé privé, demeurant professionnellement à 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg;

M. Lionel Capiaux, employé privé, demeurant professionnellement à 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

- au poste de commissaire aux comptes pour une période de cinq ans:

M. Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Pour la société KANTOLUX HOLDING S.A.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2007118717/687/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05462. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**DR Arcueil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 120.647.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 9 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2267 du 5 décembre 2006. Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DR ARGUEIL S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2007118696/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09184. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Immobilier Albert 1er S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 117.382.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 4 septembre 2007*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Mr. Benoît De Froidmont, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 17, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg;

- Mr. John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Mr. Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Mr. Claude Zimmer, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007118706/534/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07713. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**MH Germany Property XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 128.290.

**EXTRAIT**

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 17 août 2007:

1. que la démission de M. Joost Tulkens en tant que gérant B est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> août 2007.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

F. Walenta.

Référence de publication: 2007118743/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04925. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Biomet Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.467.100,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 99.947.

Par résolution signée en date du 20 septembre 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Charles E Niemier, avec adresse au 1600, South Meadows Drive, IN 46580 Warsaw, Etats-Unis, de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.
- Acceptation de la démission de Monsieur Gregory Dale Hartman, avec adresse au 59625, State Road 13, 46517 Elkhart, Etats-Unis, de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

Dès lors, le conseil de gérance de la société se compose comme suit:

- Monsieur Roger Van Broeck
- Monsieur Renaat Vermeulen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119044/581/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09027. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

**Ramillies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 55.128.

*Extrait des décisions du Conseil d'administration du 30 mars 2007*

Le Conseil décide la nomination de Monsieur Derek Ruxton de 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg au poste Administrateur-Délégué avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations.

Référence de publication: 2007119049/7606/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06445. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

**Maripepa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 87.360.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration du 12 juillet 2007 que les résolutions suivantes ont été prises:

1. Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Bart Van Der Haegen en sa qualité d'administrateur et administrateur-délégué avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2007.
2. La société LUXEMBOURG MARINE SERVICES SA., sise au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Philippe Janssens, a été coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en qualité d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARIPEPA S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007118720/1066/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08928. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Monkwood Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 117.178.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47220 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007119115/211/11.

(070131143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**MH Germany Property XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 128.288.

**EXTRAIT**

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 17 août 2007:

1. que la démission de M. Joost Tulkens en tant que gérant B est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> août 2007.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

F. Walenta.

Référence de publication: 2007118741/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04916. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Sireo Immobiliefonds No. 5 Heureka III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 120.508.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119132/8019/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08541. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

---

**Venere S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 60.187.

*Réunion du conseil d'administration au siège social le 21 septembre 2007*

Le conseil, prend acte de la démission de Monsieur Augusto Mazzoli de sa fonction d'administrateur.

Le conseil coopte comme nouvel Administrateur avec effet au 21 septembre 2007, Madame Emanuela Corvasce née le 31 octobre 1975 à Barletta (Italie), employée privée, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VENERE S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007118723/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09347. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Editis Financing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 103.149.

—

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2006, le mandat du Commissaire aux comptes ERNST & YOUNG, société anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, a été renouvelé pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007. Par cette même assemblée, la cooptation au Conseil d'Administration de Mme Isabelle Ramond-Bailly en date du 1<sup>er</sup> janvier 2006, a été ratifiée. Le mandat du nouvel Administrateur définitivement élu s'achèvera avec ceux de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

*Pour EDITIS FINANCING S.A.*

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Royemans / I. Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2007118732/1017/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08199. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Edimag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 121, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 102.290.

—

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Esch-sur-Alzette en date du 4 juin 2007*

L'assemblée décide de révoquer LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B25.797 de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

L'assemblée décide de nommer la société W.M.A., WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, S.à r.l., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B65.434 aux fonctions de commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2010.

Esch-sur-Alzette, le 4 juin 2007.

Pour extrait conforme

E. Esch / S. Lapsien / N. Meisch

*Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire*

Référence de publication: 2007118714/597/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04858. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Brideshead Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 77.651.

—

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

*Pour BRIDESHEAD HOLDING SA*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007119152/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01343. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

**MALTEM Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 131.717.

Extrait aux fins de publication du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 11 septembre 2007

L'assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Luc Clamen, né le 14 avril 1969 à Courbevoie (FR), demeurant 2, rue Transvaal, F-92100 Boulogne Billancourt, co-gérant de la société pour une durée indéterminée.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2007118502/2374/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01160. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Imhotep S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 80.324.

Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007118537/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01981. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Ofilux Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 102.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Pour OFILUX FINANCE SARL

EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007118547/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00741. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Gotland Marine SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 54.100.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007118550/4286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01444. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Société de Gestion Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 40.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Pour SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007118555/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00762. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Majestic Resort Inc., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 108.233.

Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre  
de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007118535/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01978. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Luxembourg CB 2002 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 3.956.200,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 90.914.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007118542/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01845. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**HSC Life Policy Pooling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 121.982.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007118543/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01840. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Break Café SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.-F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 79.731.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

BREAK CAFE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007118571/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007, réf. LSO-CJ00150. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**National Equestrian Park Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 92.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Pour NATIONAL EQUESTRIAN PARK HOLDING S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société anonyme

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007118557/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00758. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Active Security Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.  
R.C.S. Luxembourg B 107.872.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007118601/6796/11.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03084. - Reçu 107 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Tecnovert Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 24.039.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007118586/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ02045. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Growth Yield Return S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 123.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

STRATEGO TRUST S.A.

*Domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2007118595/792/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09487. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070136117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Longitudes Nord S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 82.327.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007118590/1102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09722. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070136193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Lagon Bleu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 109.182.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007118591/1102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09727. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070136188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Euromedia Luxembourg One S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 74.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

EUROMEDIA LUXEMBOURG ONE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007118594/2083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10210. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070136128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Groupe Corvina S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.  
R.C.S. Luxembourg B 55.921.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007118561/3475/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02789. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Makeland Trading and Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 90.830.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007118560/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08663. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**High Care Concept S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8081 Bertrange, 50, rue de Mamer.  
R.C.S. Luxembourg B 33.517.

*Assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2007 No 815*

L'an deux mille sept, le douze septembre.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

- Monsieur Michel Delchambre, gérant de sociétés, né à Bois de Villers (B), le 7 avril 1925, demeurant à L-5418 Ehnen, am Stach. Agissant en nom personnel et au nom et pour compte de:

- Monsieur Dominique Boury, gérant de sociétés, né à Tournai (B), le 10 décembre 1957, demeurant à B 5640 Mettet, 1, rue de Foischelle,

agissant en leur qualité d'associés uniques de la société HIGH CARE CONCEPT S.à.r.l (HCC S.à.r.l.), (RC B No 33.517), avec siège à L- 5418 Ehnen, 7, am Stach, constituée suivant acte notarié du 23 mars 1990, publié au Mémorial C No 348 du 26 septembre 1990.

Lesquels comparants ont requis le notaire d'acter le transfert du siège social de L-5418 Ehnen, 7, am Stach à L-8081 Bertrange, 50, rue de Mamer, et de modifier l'article 2 première phrase comme suit:

**Art. 2. première phrase.** Le siège social est établi dans la Commune de Bertrange.

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent quarante euro (€ 840,-)

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: M. Delchambre, G. d'Huart.

Enregistré à Esch/Alzette, le 18 septembre 2007. Relation: EAC/2007/11091. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 28 septembre 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007118505/207/30.

(070136066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Mondial Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 40.855.

## EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Armand Haas, administrateur de la société MONDIAL INVESTMENTS S.A., a été transférée au, 2, avenue Charles De Gaulle, Espace Pétrusse, «Le Dôme», L-1653 Luxembourg et ce, à partir du 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme  
Signatures  
Administrateurs

Référence de publication: 2007118495/635/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09280. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Health Care Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 79.932.

Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007118534/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01968. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Mada Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 74.811.

Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007118540/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01988. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Kacim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 42.941.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

S. Livoir.

Référence de publication: 2007118558/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07172. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Saipem Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 65.133.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007120135/2329/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01392. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

**IF Two Log 1 SC 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 132.180.

STATUTES

In the year two thousand and seven on the twentieth day of September.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company IF TWO LOG 1 SC 1 S.à r.l, a private limited liability corporation incorporated under Luxembourg Laws, with registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, in process of registration with the Trade and Companies Register of Luxembourg,

duly represented by Mr Edward Hyslop, Solicitor, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person representing the incorporator and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such incorporator, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability corporation («société à responsabilité limitée») governed by the relevant laws and the present articles:

**Title I: Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object**

**Art. 1. Form - Name.** There is hereby established between the subscriber and all those who may become members in the future, a Corporation with limited liability («société à responsabilité limitée») governed by Luxembourg law, under the name of IF TWO LOG 1 SC 2 S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Corporation»).

**Art. 2. Duration.** The Corporation is established for an unlimited duration.

**Art. 3. Registered Office.** The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg City by resolution of the board of managers of the Corporation.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Corporation, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg Corporation. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Corporation.

**Art. 4. Corporate Object.** The object of the Corporation is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises, to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Corporation may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange

or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Corporation has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Corporation, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Corporation may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

## **Title II: Capital - Units**

**Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital is set at three millions four hundred thirty-five thousand seven hundred and seventy-five euros (EUR 3,435,775.-) represented by one hundred thirty-seven thousand four hundred and thirty-one (137,431) corporate units with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

The share capital may be increased or decreased by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the partners, as the case may be.

The capital may further be increased by resolution of the manager(s) as set forth hereafter.

The authorised capital is fixed at ten million euros (EUR 10,000,000.-) to be divided into four hundred thousand (400,000) corporate units with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

The manager(s) is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the articles of association in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the units to be subscribed and issued, to determine if the units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed units is acceptable either on cash or assets other than cash.

The manager(s) may delegate to any duly authorised manager or officer of the Corporation or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

**Art. 6. Transfer of Units.** If the Corporation has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Corporation's capital.

In case of a sole member, the units of the Corporation are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Corporation.

**Art. 7. Redemption of Units.** The Corporation may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Corporation of units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

### Title III: General Meetings of Members

**Art. 8. Power of the General Meeting.** Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Corporation.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 9. Vote.** Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Corporation will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Corporation.

**Art. 10. Single Member.** If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

### Title IV: Management

**Art. 11. Board of managers.** The Corporation is managed by a board of managers composed of at least 3 (three) managers, either partners or not, who are appointed for a limited or unlimited period by the general meeting of partners which may at any time remove them ad nutum.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of partners.

The board of managers is vested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers.

**Art. 12. Meetings.** The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by letter, telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing, by telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

**Art. 13. Minutes of the Meetings.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 14. Powers.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Corporation in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 15. Representation.** The Corporation shall be bound by (i) the joint signature of any two managers of the Corporation or (ii) sole signature of the sole manager; or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

**Art. 16. Liability.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are liable for the correct performance of their duties.

#### **Title V: Accounts**

**Art. 17. Financial Year.** The financial year of the Corporation shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first day of December of the year two thousand and seven.

**Art. 18. Annual Accounts.** The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

**Art. 19. Profits, Reserves and Dividends.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Corporation.

Each year, five per cent (5%) of the annual net profits of the Corporation, shall be allocated to the legal reserve account of the Corporation. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Corporation.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Corporation.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Corporation towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

#### **Title VI: Supervision**

**Art. 20. Statutory Auditor.** The Corporation may be supervised by one or several statutory auditor(s), who need not be members.

The statutory auditor(s), if any, shall be appointed by the general meeting of members which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

The statutory auditor(s) may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of members.

#### **Title VII: Winding up - Liquidation- Miscellaneous**

**Art. 21. Liquidation.** In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Corporation.

**Art. 22. Miscellaneous.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended.

*Subscription and paying-up*

All the one hundred thirty seven thousand four hundred and thirty one (137,431) corporate units have been subscribed by IF TWO LOG 1 SC 1 S.à r.l., prenamed.

All the one hundred thirty seven thousand four hundred and thirty-one (137,431) corporate units have been fully paid in. The payment has been carried out by the contribution of all the shares of MDG SARL (MDG) and DARBEX SARL (DARBEX) (MDG and DARBEX together referred to as the French Companies).

MDG, a société à responsabilité limitée, is a company duly governed by the laws of France, with its registered office at 48, avenue Victor Hugo, F-75116 Paris, registered to the Trade and Companies Register of Paris under the number 488 634 023 and having a corporate capital of 7,500.- Euros divided into 100 corporate shares with a nominal value of 75.- Euros each.

DARBEX, a société à responsabilité limitée, is a company duly governed by the laws of France, with its registered office at 48, avenue Victor Hugo, F-75116 Paris, registered to the Trade and Companies Register of Paris under the number 485 339 147 and having a corporate capital of 7,500.- Euros divided into 100 corporate shares with a nominal value of 75.- Euros each.

Further appeared Mr Edward Hyslop acting in his capacity as duly appointed attorney of IF TWO LOG 1 SC 1 S.à r.l. by virtue of the aforementioned power of attorney.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of IF TWO LOG 1 SC 1 S.à r.l. 137,431 shares with a nominal value of EUR 25.- each.

The person appearing acknowledges that the evaluation of the French Companies, for the purpose of the said contribution, has been carried out by FIDAL on the basis of the fair market value of the French Companies and amounts up to EUR 3,435,775.- (the Evaluation), such Evaluation being attached hereto as Annex.

The person appearing then refers then to the Contribution Agreement dated September 20, 2007, duly signed by IF TWO LOG 1 SC 1 S.à r.l. and the Company, whereby IF TWO LOG 1 SC 1 S.à r.l. contributes its participation in the French Companies to the Company.

This Contribution Agreement, after having been signed ne varietur by the proxy holder and by the notary will remain attached to the present deed to be filed together with the registration authorities.

*Resolution of the sole member*

Immediately after the incorporation of the Corporation, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Corporation is fixed at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at four (4).
- 3) The following persons are appointed as Managers for a period ending on 31 December 2008:
  - Ms Samia Rabia, Lawyer, born in Longwy (France) on February 10, 1974, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
  - Mr Stephen Lawrence, Director of companies, born in London, (United Kingdom) on January 11, 1961, residing professionally in CH-1271 Givrins, 6, ruelle des Chambres Chaudes, Switzerland;
  - Mr Pii Ketvel, Lawyer, born in Helsinki (Finland) on June 4, 1968, residing professionally in L-1479 Luxembourg, Kansallis House - 1, place de l'Etoile; and
  - Mr Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, born in Beirut (Lebanon) on June 29, 1966, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal,

*Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

*Expenses*

Any expenses and costs as a result of the Company's change of corporate form shall be charged to the Company and are estimated at approximately three thousand six hundred and fifty euros.

In accordance with article 4.2 on the law on contribution duty, the said contribution will be exempt from contribution duty.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société IF TWO LOG 1 SC 1 S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Maître Edward Hyslop, Solicitor, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante représentant le fondateur et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Cette partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

### Titre I<sup>er</sup> : Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Nom.** Il est créé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois régie par IF TWO LOG 1 SC 2 S.à r.l (ci-après dénommée «la Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

**Art. 4. Objet Social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;

- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;

- l'assistance technique;

- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

## **Titre II: Capital social - Parts sociales**

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trois millions quatre cent trente cinq mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 3.435.775,-) représenté par cent trente sept mille quatre cent trente et une (137.431) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital social pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'associé unique ou par une résolution des associés, selon le cas.

Le capital peut en outre être augmenté par décision du (des) gérant(s) comme il suit.

Le capital autorisé est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) représenté par quatre cent mille (400.000) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les gérants sont autorisés et mandatés pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication des statuts dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

Cette augmentation de capital pourra être souscrit et émis selon les termes et conditions déterminés par le(s) gérant(s), plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre dans le cadre du capital autorisé, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites doit être effectué soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire.

Les gérants pourront déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par les gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Chaque part sociale donnera droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

**Art. 6. Cession des Parts Sociales.** Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

**Art. 7. Rachat des Parts Sociales.** La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

## **Titre III: Assemblées Générales des Associés**

**Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 9. Vote.** Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

**Art. 10. Associé unique.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

#### **Titre IV: Gérance**

**Art. 11. Conseil de gérance.** La Société sera administrée par au moins trois (3) gérants. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 12. Réunions.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

**Art. 13. Procès-verbal des réunions.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 14. Pouvoirs.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 15. Représentation.** La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 16. Responsabilité.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

### **Titre V: Comptes**

**Art. 17. Exercice Social.** L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille sept.

**Art. 18. Comptes Annuels.** Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

### **Titre VI: Surveillance**

**Art. 20. Commissaire aux comptes.** La société pourra être surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas à être associés.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il en est, seront désignés par l'assemblée générale des associés qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission.

Le ou les commissaire(s) aux comptes pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés.

### **Titre VII: Dissolution - Liquidation - Divers**

**Art. 21. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 22. Divers.** Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Toutes les cent trente sept mille quatre cent trente et une (137.431) actions ont été souscrites par la société IF TWO LOG 1 SC 1 S.à r.l. prénommée.

Toutes les cent trente sept mille quatre cent trente et une (137.431) actions ont été souscrites en nature. Le paiement a été fait au moyen de l'apport à la société de toutes les actions de MDG SARL (MDG) et DARBEX SARL (DARBEX) (MDG et DARBEX désignées ensemble comme les «Sociétés Françaises»).

MDG, société à responsabilité limitée, une société française dont le siège social est situé à 48, avenue Victor Hugo, F-75116 Paris, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 488 634 023 et dont le capital social est de 7.500,- Euros représenté par 100 actions ayant une valeur nominale de 75,- Euros chacune;

DARBEX, société à responsabilité limitée, une société française dont le siège social est situé à 48, avenue Victor Hugo, F-75116 Paris, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 485 339 147 et dont le capital social est de 7.500,- Euros représenté par 100 actions ayant une valeur nominale de 75,- Euros chacune.

Est intervenu Maître Edward Hyslop agissant en sa qualité de mandataire de IF TWO LOG 1 SC 1 S.à r.l. en vertu de la procuration prémentionnée.

Le comparant déclare souscrire au nom de et pour le compte de IF TWO LOG 1 SC 1 S.à r.l. 137.431 actions ayant une valeur nominale de 25,- euros chacune.

Le comparant reconnaît que l'évaluation des Sociétés Françaises faite en vue de ladite contribution a été organisée par FIDAL sur la base de la valeur de marché des Sociétés Françaises et dans la limite d'un montant de EUR 3.435.775,- (l'Evaluation), laquelle est annexée aux présentes en Annexe 1.

Le comparant se réfère au «Contribution Agreement» daté du 20 septembre 2007 dûment signé par IF TWO LOG 1 SC 1 S.à r.l. et la Société, par quoi IF TWO LOG 1 SC 1 S.à r.l. apporte sa participation au capital social des Sociétés Françaises, à la Société.

Ce «Contribution Agreement», après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire sera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps que lui.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, le seul associé, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4),
- 3) Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant pour une période prenant fin au 31 décembre 2008:
  - Maître Samia Rabia, avocat à la Cour, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg 69, boulevard de la Pétrusse;
  - Monsieur Stephen Lawrence, administrateur de Sociétés, né à Londres (Royaume-Uni) le 11 janvier 1961, demeurant professionnellement à CH-1271 Givrins, 6, ruelle des Chambres Chaudes, Suisse;
  - Monsieur Pii Ketvel, juriste, né à Helsinki (Finlande) le 4 juin 1968, demeurant professionnellement à L-1479 Luxembourg, Kansallis House - 1, place de l'Etoile; et
  - Monsieur Michael Chidiac, chartered investment Surveyor, né le 29 juin 1966 à Beyrouth (Liban), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées à trois mille six cent cinquante euros.

Conformément à l'article 4.2 de la loi sur les droits d'apport, le dit apport sera exempt de ce droit d'apport.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue de la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: E. Hyslop, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 octobre 2007, Relation GRE/2007/4205. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007119518/231/535.

(070136636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

**SMR, Société Méditerranéenne Le Ripert, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 132.233.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le trois août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SOCIETE MEDITERANEENNE LE RIPERT, (la «Société»), une société de droit français, ayant son siège à 2, rue du Port, F-83980 Le Lavandou constituée en date du 7 juin 1995 et enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés de la ville de Toulon sous le numéro R.C.S. 401 332 127.

L'Assemblée est présidée par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique)

Le président désigne comme secrétaire Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Philippine Ricotta Walas, Avocat à la Cour, demeurant à 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Les associés présents ou représentés à la présente assemblée, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents ou par leur mandataire.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée à avec lui.

Pareillement, les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les parts sociales représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présentes ou représentées à l'Assemblée, de sorte que l'assemblée peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

II. Tous les associés présents et représentés déclarent avoir été informé de la présente assemblée générale conformément aux modalités du droit français (Décret du 23 mars 1967 art 38, al 1<sup>er</sup> et article 57 al 5 de la loi du 24 juillet 1966).

III. Les documents suivants sont soumis à l'assemblée:

«Statut»

- Extrait Kbis de la société»; et

- Procès-verbal de la réunion des associés qui s'est tenue au siège de la société, le 19 juin 2007.

Tous les documents précités seront signés ne varietur par le notaire instrumentant et les comparants pour être annexés à l'acte et enregistrés avec lui.

IV. La société souhaite transférer son siège social au Grand-Duché de Luxembourg.

V. Par ailleurs, il appartient à la présente Assemblée Générale de statuer sur les modifications statutaires nécessaires pour mettre la Société en conformité avec la législation luxembourgeoise, et de décider la nomination des nouveaux Gérants

Le président donne lecture des Comptes annuels de la société arrêtés au 31 mars 2007, lesquels font apparaître des capitaux propres évalués à cinquante-neuf mille neuf cent vingt euros (59.920,- EUR).

Ces Comptes annuels seront signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant pour être annexé au et enregistré avec le présent acte.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de 2, rue du Port, F-83980 Le Lavandou au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'assemblée constate que suite à la première résolution, la Société a acquis la nationalité luxembourgeoise et que la Société est dès lors soumise au droit luxembourgeois à l'exclusion de toute autre loi.

Par conséquent, les résolutions suivantes ont été passées conformément au droit luxembourgeois.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte des statuts de la Société pour les adapter à la législation luxembourgeoise:

### Dénomination - Objet - Siège - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera SOCIETE MEDITERRANEENNE LE RIPERT, S.à r.l., en abrégé SMR.

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier pour les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties, d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** La faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique s'il y a lieu.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à cinquante-neuf mille neuf cent vingt euros (EUR 59.920,-) représenté par cinq mille neuf cent quatre-vingt-douze (5.992) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-)

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société ou de l'associé unique (selon le cas).

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eut égard au surplus du prix de rachat, étant entendu que le montant n'excédera pas les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté par les bénéfices reportés et les réserves disponible moins les pertes et les sommes devant être attribuées à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants sont nommés et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix, ou en cas d'associé unique, par décision de cet associé unique. La rémunération des gérants peut être modifiée par résolution de l'assemblée générale des associés prises dans les mêmes conditions de majorité. Le ou les gérants peuvent être révoqués et remplacés à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes ou par une décision de l'associé unique.

Dans les rapports avec les tiers, le ou les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Vis à vis des tiers, la société sera engagée par la signature du gérant ou si plusieurs gérants sont nommés par la signature conjointe de deux gérants.

Le Gérant ou le conseil de gérance, peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le Gérant ou le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de cet/ces agent(s), la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 13.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Si plusieurs gérants sont nommés, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature même de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Tout autre gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex ou par tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Une fois le quorum réuni, tout autre gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Sous réserve de ce qui est autrement prévu par les statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

La Société peut établir des bureaux et des succursales sous réserve d'une décision unanime du conseil de gérance.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Dans l'hypothèse où un seul gérant est nommé, ce dernier prend valablement ses décisions et engage valablement la société par ces décisions lesquels feront l'objet d'un procès verbal écrit et signé par celui ci.

### **Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois suivant la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans le Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 15 (quinze) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

### **Exercice social - Comptes annuels**

**Art. 17.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars.

**Art. 18.** Chaque année, à partir du 31 mars, le conseil de gérance, ou le gérant, établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### **Surveillance de la société**

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Lorsque les seuils de l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

#### **Dividendes - Réserves**

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

**Art. 23.** La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

#### **Loi applicable**

**Art. 24.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Dispositions transitoires*

L'exercice social commencé le 1<sup>er</sup> avril 2007 se clôturera à la date du 31 mars 2008.

#### *Quatrième Résolution*

L'Assemblée fixe le nombre de gérant à un et décide de nommer comme gérant pour une durée indéterminée:

La société anonyme de droit luxembourgeois COLOUR INTERNATIONAL SA, établie et ayant son siège au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro R.C.S. B 105.127.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelle forme que ce soit qui incombe à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à deux mille huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: H. Janssen, F. Gibert, P. Ricotta Walas, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, Relation: LAC/2007/22488. — Reçu 599,20 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007120292/211/263.

(070137767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

**First Data International Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.176.

#### — STATUTES

In the year two thousand seven, on the nineteen of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG II S.à r.l, with registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.**

2.1 The object of the Company is the granting of loans or borrowing in any form with or without security and raising of funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt instruments or debt securities, convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, control, manage, as well as develop these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner participate in the establishment, development and control of any company or enterprise or render any assistance to any company or enterprise (whether or not the Company has any participation in such company or enterprise). It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

2.2. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.4. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.5. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG III S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 15 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The ordinary shares may be stapled to convertible instruments in accordance with the Terms and Conditions of the concerned convertible instruments.

Any shareholder who transfers one or more of his ordinary shares in the capital of the Company to a third party is obliged to transfer a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same third party, in accordance with the applicable Terms and Conditions of the concerned convertible instruments.

In the event any shareholder holding ordinary share(s) surrenders one or more ordinary shares in the capital of the Company pursuant to a redemption, such shareholder is obliged to surrender the same proportion of convertible instruments which are issued in reference to such ordinary shares, if any, to the Company and the latter is obliged to redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the Terms and Conditions of the concerned convertible instruments.

**Art. 12.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 13.** The Company is administered by two categories of managers designated as A and B managers respectively. The managers constitute a board of managers appointed by the general meeting of shareholders. The managers need not to be shareholders.

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Toward third parties the Company will be validly committed by the joint signatures of two managers obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

The board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members.

If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 14.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 15.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 16.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

**Art. 17.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 19.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - payment*

The share quotas have been subscribed by FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG II S.à r.l, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

#### *Resolutions of the sole partner*

Immediately after the formation of the company, the sole associate has passed the following resolutions:

1) Are appointed managers of the Company with the powers indicated in article 13 of the articles of association:

##### *Category A managers:*

- Mr Scot Silvergate, with professional address at 20, Garrick Street, WC2E 9BT London, United Kingdom;
- Mr Philip Wall, with professional address at First Data House, 4th Floor, Christopher Martin Road, SS14 9AA Basildon, Essex, United Kingdom;

##### *Category B manager:*

- Mr Doeke van der Molen with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
- The duration of their mandates is unlimited.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG II S.à r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

## **Art. 2.**

2.1. L'objet de la société est d'accorder des prêts ou emprunts sous quelque forme que ce soit avec ou sans aucune garantie et réunion de fonds, incluant mais ne se limitant pas à l'émission d'obligations, titres, billets à ordre et autres instruments débiteurs ou valeurs débitrices, convertibles ou non, l'usage de dérivés financiers ou autres dans lesquels la société a un intérêt ou dans n'importe quelque partie du groupe de sociétés à laquelle la Société appartient.

La société peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, contrôler, gérer ainsi que développer ces participations.

Elle peut acquérir toutes valeurs ou droits par le biais de ces participations, souscriptions, et négociations, ou de quelque manière participer à la création, au développement et au contrôle de toute société ou entreprise ou accorder toute assistance à toute société ou entreprise (dans lesquelles la société détient ou non une participation).

Elle peut entreprendre toutes activités industrielles et maintenir un établissement ouvert au public. En général, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération pouvant être utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.2. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.4. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.5. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG III S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 15 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** Les actions ordinaires doivent être émises en instruments convertibles selon les termes et conditions générales de ces dits «instruments convertibles».

Chaque actionnaire qui transfère une ou plusieurs de ses actions ordinaires à une tierce partie, est obligé de lui transférer une même proportion de ses instruments convertibles selon les termes et conditions applicable auxdits «instruments convertibles».

Au cas où un actionnaire détenteur d'actions ordinaires cède une ou plusieurs de ses actions suite à un rachat, cet actionnaire est obligé de restituer à la société la même proportion d'«instruments convertibles» qui ont été émis en référence à ces actions ordinaires, et cette dernière est obligée de racheter lesdits «instruments convertibles» en accord avec les termes et conditions desdits «instruments convertibles.»

**Art. 12.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 13.** La Société est administrée par deux catégories de gérants, désignés respectivement comme les gérants A et B. Les gérants forment un Conseil de gérance nommé par l'assemblée générale des associés. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 15.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

**Art. 17.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 19.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 20.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - libération*

Les parts sociales ont été souscrites par FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG II S.à r.l, préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.800,-.

#### *Décisions de l'associé unique*

Et, immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la société avec les pouvoirs définis par l'art. 13 des statuts:

##### *Gérants de catégorie A:*

- M. Scot Silvergate, avec adresse professionnelle à 20, Garrick Street, WC2E 9BT Londres, Royaume-Uni;
- M. Philip Wall, avec adresse professionnelle au First Data House, 4th Floor, Christopher Martin Road, SS14 9AA Basildon, Essex, Royaume-Uni;

##### *Gérants de catégorie B:*

- M. Doeke van der Molen avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

La durée de leurs mandats respectifs est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire,

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007. LAC/2007/20025. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007119515/242/334.

(070136484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

**Alpha Pyrenees Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renert.

R.C.S. Luxembourg B 113.438.

In the year two thousand and seven, on the seventeenth of September.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ALPHA PYRENEES TRUST LIMITED, a company organized under the laws of Guernsey, with registered number 43932, having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, Channel Islands, here represented by Ms Danièle Nosbusch, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 17, 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of ALPHA PYRENEES LUXEMBOURG, a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.438, having its registered office at 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on January 10, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 727 dated April 10, 2006. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time on March 8, 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1025, on June 1, 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-six thousand fifty euro (EUR 26,050.-), so as to raise it from its present amount of sixty-one thousand seven hundred and fifty euro (EUR 61,750.-) up to eighty-seven thousand eight hundred euro (EUR 87,800.-) by the issue of one thousand forty-two (1,042) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The new shares are subscribed by ALPHA PYRENEES TRUST LIMITED, prenamed, and paid up by a contribution in cash.

The total contribution of twenty-six thousand fifty euro (EUR 26,050.-) will be allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the capital increase, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at eighty-seven thousand eight hundred euro (EUR 87,800.-), represented by three thousand five hundred and twelve (3,512) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ALPHA PYRENEES TRUST LIMITED, une société régie par les lois de Guernesey, enregistrée sous le numéro 43932, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernesey GY1 6HJ, Channel Islands, ici représentée par Madame Danièle Nosbusch, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 17 septembre 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de ALPHA PYRENEES LUXEMBOURG, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.438, ayant son siège social au 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 727 du 10 avril 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 8 mars 2007 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié le 1<sup>er</sup> juin 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1025.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-six mille cinquante euros (EUR 26.050,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante et un mille sept cent cinquante euros (EUR 61.750,-) jusqu'à quatre-vingt-sept mille huit cents euros (EUR 87.800,-) par l'émission de mille quarante-deux (1.042) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les nouvelles parts sociales sont souscrites par ALPHA PYRENEES TRUST LIMITED, prénommée, et sont payées par un apport en numéraire.

L'apport total de vingt-six mille cinquante euros (EUR 26.050,-) sera alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-sept mille huit cents euros (EUR 87.800,-) divisé en trois mille cinq cent douze (3.512) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Nosbusch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 2007. Relation: EAC/2007/11240. — Reçu 260,50 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007119404/239/98.

(070136661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

---

**First Data International Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.175.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the nineteen of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FIRST DATA INTERNATIONAL INCORPORATED, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, USA,

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.**

2.1 The object of the Company is the granting of loans or borrowing in any form with or without security and raising of funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt instruments or debt securities, convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, control, manage, as well as develop these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner participate in the establishment, development and control of any company or enterprise or render any assistance to any company or enterprise (whether or not the Company has any participation in such company or enterprise). It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

2.2. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.4. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.5. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG II S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 15 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The ordinary shares may be stapled to convertible instruments in accordance with the Terms and Conditions of the concerned convertible instruments.

Any shareholder who transfers one or more of his ordinary shares in the capital of the Company to a third party is obliged to transfer a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same third party, in accordance with the applicable Terms and Conditions of the concerned convertible instruments.

In the event any shareholder holding ordinary share(s) surrenders one or more ordinary shares in the capital of the Company pursuant to a redemption, such shareholder is obliged to surrender the same proportion of convertible instruments which are issued in reference to such ordinary shares, if any, to the Company and the latter is obliged to redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the Terms and Conditions of the concerned convertible instruments.

**Art. 12.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 13.** The Company is administered by two categories of managers designated as A and B managers respectively. The managers constitute a board of managers appointed by the general meeting of shareholders. The managers need not to be shareholders.

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Toward third parties the Company will be validly committed by the joint signatures of two managers obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

The board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 14.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 15.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 16.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

**Art. 17.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 19.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - payment*

The share quotas have been subscribed by FIRST DATA INTERNATIONAL INCORPORATED, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

#### *Resolutions of the sole partner*

Immediately after the formation of the company, the sole associate has passed the following resolutions:

1) Are appointed managers of the Company with the powers indicated in article 13 of the articles of association:

##### *Category A managers:*

- Mr. Scot Silvergate, with professional address at 20, Garrick Street, WC2E 9BT London, United Kingdom;
- Mr. Philip Wall, with professional address at First Data House, 4th Floor, Christopher Martin Road, SS14 9AA Basildon, Essex, United Kingdom;

##### *Category B manager:*

- Mr. Doeke van der Molen with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
- The duration of their mandates is unlimited.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FIRST DATA INTERNATIONAL INCORPORATED, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, USA,

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

## **Art. 2.**

2.1. L'objet de la société est d'accorder des prêts ou emprunts sous quelque forme que ce soit avec ou sans aucune garantie et réunion de fonds, incluant mais ne se limitant pas à l'émission d'obligations, titres, billets à ordre et autres instruments débiteurs ou valeurs débitrices, convertibles ou non, l'usage de dérivés financiers ou autres dans lesquels la société a un intérêt ou dans n'importe quelque partie du groupe de sociétés à laquelle la Société appartient.

La société peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, contrôler, gérer ainsi que développer ces participations.

Elle peut acquérir toutes valeurs ou droits par le biais de ces participations, souscriptions, et négociations, ou de quelque manière participer à la création, au développement et au contrôle de toute société ou entreprise ou accorder toute assistance à toute société ou entreprise (dans lesquelles la société détient ou non une participation).

Elle peut entreprendre toutes activités industrielles et maintenir un établissement ouvert au public. En général, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération pouvant être utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.2. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.4. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.5. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG II S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 15 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** Les actions ordinaires doivent être émises en «instruments convertibles» selon les termes et conditions générales de ces dits «instruments convertibles».

Chaque actionnaire qui transfère une ou plusieurs de ses actions ordinaires à une tierce partie, est obligé de lui transférer une même proportion de ses «instruments convertibles» selon les termes et conditions applicable auxdits «instruments convertibles».

Au cas où un actionnaire détenteur d'actions ordinaires cède une ou plusieurs de ses actions suite à un rachat, cet actionnaire est obligé de restituer à la société la même proportion d' «instruments convertibles» qui ont été émis en référence à ces actions ordinaires, et cette dernière est obligée de racheter lesdits «instruments convertibles» en accord avec les termes et conditions desdits «instruments convertibles».

**Art. 12.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 13.** La Société est administrée par deux catégories de gérants, désignés respectivement comme les gérants A et B. Les gérants forment un Conseil de gérance nommé par l'assemblée générale des associés. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 15.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

**Art. 17.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminués des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 19.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 20.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - libération*

Les parts sociales ont été souscrites par FIRST DATA INTERNATIONAL INCORPORATED, préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.800,-.

Et, immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la société avec les pouvoirs définis par l'art. 13 des statuts:

##### *Gérants de catégorie A:*

- M. Scot Silverglate, avec adresse professionnelle à 20, Garrick Street, WC2E 9BT Londres, Royaume-Uni;
- M. Philip Wall, avec adresse professionnelle au First Data House, 4th Floor, Christopher Martin Road, SS14 9AA Basildon, Essex, Royaume-Uni;

##### *Gérants de catégorie B:*

- M. Doeke van der Molen avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

La durée de leurs mandats respectifs est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007. Relation: LAC/2007/20023. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007119514/242/333.

(070136480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

---

**Ferma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 90.120.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de Madame Marcella Trivellato, retraitée, demeurant à I-35043 Monselice, Via Garibaldi 12 (Italie),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme FERMA S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 90.120, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 22 du 9 janvier 2003, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 576 du 26 mai 2003.

II.- Que le capital social de la société anonyme FERMA S.A., prédésignée, s'élève actuellement à un million six cent dix-huit mille euro (1.618.000,- EUR), représenté par seize mille cent quatre-vingt (16.180) actions de cent euro (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme FERMA S.A.

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme FERMA S.A.

V.- Que sa mandante, en tant que liquidateur, déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à neuf cents euro, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ries-Bonani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 octobre 2007, Relation GRE/2007/4189. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 5 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007119560/231/45.

(070137085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

---

**S.M. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.498.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 26 juin 2007*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réduire le nombre des administrateurs de quatre à trois et d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006/2007 comme suit:

*Conseil d'administration:*

- M. Luca Antognoni, employé privé, demeurant à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;  
M. Marco Gostoli, employé privé, demeurant à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;  
Mme Stéphanie Włodarczak, employée privée, demeurant à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007118516/24/29.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09217C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Warshipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.063.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

S. Paché.

Référence de publication: 2007118553/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08035. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Emcor Luxembourg S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 25.341.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007118609/565/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00984. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.